

# DIPLÔME D'ÉTAT D'ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL

OPTION «ACCOMPAGNEMENT À L'ÉDUCATION INCLUSIVE ET À LA VIE ORDINAIRE»

## UNE FORMATION QUALIFIANTE POUR UN MÉTIER AU SERVICE DES AUTRES...

Sanctionnée par un diplôme de niveau V, cette formation qualifiante vous permet de développer et d'acquérir des compétences diversifiées en vue d'exercer une fonction d'accompagnement et d'aide dans la vie quotidienne.

L'Accompagnant social intervient auprès d'un public diversifié : personnes âgées, adultes et enfants en situation de handicap, fin de vie. Il prend soin des personnes par une aide de proximité permanente durant leur vie quotidienne.

## FORMATION PAR ALTERNANCE : 12 OU 24 MOIS

La formation conduisant au DE comporte : 525 H de formation théorique à la MFR, dont 378 H de socle commun et 147 H de spécialisation, soit 15 semaines de 35 H. Elle comprend également 840 H de formation pratique (stages)

## CONTENU

**Cours théoriques : 378 H (tronc commun) soit 10 semaines de 35 H**

- DC1 : Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale (126 H)
- DC2 : Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité (98 H)
- DC3 : Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés (70 H)
- DC4 : Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne (77 H)

**Organisation des stages : 665 H de stage sur 12 mois soit 19 semaines de 35 H, dont 7 semaines en établissement (PMI/CRÈCHE/SSIAD/CENTRE DE LOISIRS, ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT,...)**

RÉUSSIR *autrement*

## STATUT

La formation peut se faire dans le cadre de la formation continue (contrat de professionnalisation, contrat avenir, période de professionnalisation, post-VAE), dans le cadre d'un conventionnement sous l'accord du Conseil Régional (inscription obligatoire à la Mission Locale), financement personnel.

## LA SPÉCIALISATION «ACCOMPAGNEMENT À L'ÉDUCATION INCLUSIVE ET À LA VIE ORDINAIRE»

Une fois le tronc commun acquis, vous entrez en cycle de spécialisation, soit 4 semaines de cours théoriques, et un stage de 5 semaines

**Cours théoriques : 147 H (Heures de spécialité) soit 4 semaines de 35 H**

- DC1 : Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale (14 H)
- DC2 : Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité (63 H)
- DC3 : Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés (28 H)
- DC4 : Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne (42 H)

**Organisation du stage : 175 H de stage soit 5 semaines de 35 H.**

## CONDITIONS D'ADMISSION

- Être âgé(e) de 18 ans au moins à la date d'entrée en formation
- Disposer des épreuves d'entrée qui comprennent une épreuve écrite d'admissibilité (durée de l'épreuve : 1H30) et une épreuve d'admission (oral de 30 minutes)